

2.—Montants reçus de la taxe spéciale sur l'intérêt, les dividendes et les droits d'auteurs, par province, années fiscales 1936-43—fin

Province ou territoire	1940	1941	1942	1943
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	277,873	200,656	54,827	25,981
Nouvelle-Ecosse.....	57,899	82,956	132,740	142,245
Nouveau-Brunswick.....	36,491	50,870	72,015	81,171
Québec.....	2,842,833	3,411,992	8,370,613	8,313,456
Ontario.....	6,970,927	7,401,584	15,157,640	15,552,746
Manitoba.....	311,950	391,880	967,648	956,660
Saskatchewan.....	14,300	30,764	66,283	61,702
Alberta.....	59,320	74,527	139,143	285,787
Colombie Britannique.....	548,013	614,962	1,648,613	1,284,369
Yukon.....	2,026	22,068	32,584	6,820
Totaux.....	11,121,632	12,282,259	26,642,106	26,710,946

3.—Relevé des rapports imposables déposés, par année de taxation¹, 1935-41

Année de taxation	Rapports individuels déposés	Rapports des corporations déposés	Total des rapports déposés
	nomb.	nomb.	nomb.
1935.....	189,748	9,950	199,698
1936.....	212,112	11,343	223,455
1937.....	240,956	12,539	253,495
1938.....	245,134	11,761	256,895
1939.....	257,186	12,619	269,805
1940.....	727,572	14,719	742,291
1941.....	954,687	15,920	970,607

¹ Année civile où le revenu est gagné dans le cas des particuliers et, pour les corporations, l'année commerciale se terminant au cours de l'année civile.

Section 2.—Taxes sur la gazoline

Les taxes provinciales sur la gazoline ne peuvent être appelées taxes directes qu'en ce que le consommateur connaît exactement le montant de la taxe qu'il paie en achetant de la gazoline. La taxe fédérale est imposée au producteur ou à l'importateur, mais le prix de détail est augmenté de manière à la couvrir. Ces taxes ont été réunies dans cette section, à cause du grand nombre des automobilistes canadiens directement affectés, tandis que la partie de la population ne faisant pas d'automobilisme est atteinte par les conséquences des taxes de gazoline plus élevées sur les frais de livraison et le transport par autobus.